

**PÉRIODE DE DÉCLARATION** Du / / au / /

Horaires d'ouverture sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »

Adresse du service		
Identification du destinataire	Nom ou dénomination	
	Adresse	

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, **rectifiez-les en rouge**.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	Code service	Régime

N° d'identification de l'établissement (SIRET) | | | | | | | | | | | | | | | | | |

N° de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM) | | | | | | | | | | | | | | | | | |

**ATTENTION : ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art. 1693 ter du CGI), celles-ci doivent cocher impérativement la case ci-contre** (y compris la société tête de groupe en tant que membre) 0005

**Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite** 0010

**MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice 3310-NOT-SD)**

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Date : ..... Signature : Téléphone : .....	Somme : N° PEC                 N° d'opération	Pénalités Taux 5 % 9005 Taux % 9006 Taux % 9007
Paiement par virement bancaire : <input type="checkbox"/> Paiement par imputation * : <input type="checkbox"/> * (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> ou auprès de votre service des impôts).	Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre : <input type="text"/>	Date de réception

**CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE**

*Vous devez déclarer et payer votre TVA par transfert de fichier ou par internet.  
Des informations complémentaires sont disponibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) rubrique « professionnels ».*

Les dispositions des articles 49, 50, 53 et le cas échéant, 51, 55 et 56 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services	0979	04	Exportations hors UE	0032
02	Autres opérations imposables	0981	05	Autres opérations non imposables	0033
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts)	0044	5A	Ventes à distance taxables dans un autre État membre au profit des personnes non assujetties – Ventes B to C	0047
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation).	0045	06	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie- Ventes B to B	0034
2D	Mises à la consommation de produits pétroliers	0048	6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
03	Acquisitions intracommunautaires	0031	6B	Mises à la consommation de produits pétroliers	0049
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	07	Achats en franchise	0037
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040	7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0043
3C	Régularisations (important : cf. notice)	0036	7B	Régularisations (important : cf. notice)	0039
B DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER					
TVA BRUTE				Base hors taxe	Taxe due
<b>Opérations réalisées en France métropolitaine</b>					
08	Taux normal 20 %	0207			
8A/8B	Taux normal 20 % sur les produits pétroliers	0208			
09	Taux réduit 5,5 %	0105			
9B	Taux réduit 10 %	0151			
9C	Taux réduit 13 % sur les produits pétroliers	0152			
<b>Opérations réalisées dans les DOM</b>					
10	Taux normal 8,5 %	0201			
11	Taux réduit 2,1 %	0100			
12					
<b>Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)</b>					
13	Anciens taux	0900			
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950			
15	TVA antérieurement déduite à reverser (dont TVA sur les produits pétroliers)			0600	
5B	Sommes à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro)			0602	
<b>La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % sont déclarées sur l'annexe 3310 A-SD.</b>					
			16	<b>Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)</b>	
			17	<b>Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires</b>	0035
			7C	<b>Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'autoliquidation</b>	0046
			18	<b>Dont TVA sur opérations à destination de Monaco</b>	0038
TVA DÉDUCTIBLE					
19	Biens constituant des immobilisations			0703	
20	Autres biens et services			0702	
21	Autre TVA à déduire (dont régularisation sur de la TVA collectée ou déductible, hors produits pétroliers [cf. notice] : ) (dont régularisation sur les produits pétroliers : )			0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration			8001	
2C	Sommes à imputer, y compris acompte congés (exprimées en euro)			0603	
22A	Indiquer le coefficient de taxation unique applicable pour la période s'il est différent		23	<b>Total TVA déductible (ligne 19 à 2C)</b>	
			24	Dont TVA déductible sur importations	0710
			2E	Dont TVA déductible sur les produits pétroliers	0711
CRÉDIT			TAXE À PAYER		
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705	28	<b>TVA nette due (ligne 16 – ligne 23).</b>	
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A-SD	9979
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G	8005	AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G (lignes 28 + 29)	9991
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26 – ligne AA) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	32	<b>Total à payer (lignes 28 + 29 – AB)</b> (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	
<b>Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.</b>					